# Réunion du 15 novembre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	А3
Orientation - Valorisation des métiers	255

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-

4, L4221-1 et suivants,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs

relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi

n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides

octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant

délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

**VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant

délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018

approuvant le Budget primitif 2019 (et ses décisions modificatives) notamment

son programme 255,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle,

insertion

Après en avoir délibéré,

I OLYMPIADES DES METIERS

1 Convention avec WorldSkills France

# **APPROUVE**

les termes de la convention de partenariat présentée en annexe 1,

#### **AUTORISE**

la Présidente à la signer.

2 Convention de partenariat avec Angers Loire Métropole

#### **APPROUVE**

les termes de la convention de partenariat présentée en annexe 2,

#### **AUTORISE**

la Présidente à la signer.

3 Partenariat avec les chambres consulaires et les branches professionnelles

### **ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire aux chambres consulaires et aux branches professionnelles, pour les 46èmes Olympiades des métiers, suivant la répartition présentée en annexe 4,

#### **AFFECTE**

le montant global de 152 900 €,

### **APPROUVE**

la convention type et ses annexes entre la Région des Pays de la Loire, les chambres consulaires et les branches professionnelles, pour les 46èmes Olympiades des métiers, présentée en annexe 3,

#### **AUTORISE**

la Présidente à signer un cette convention avec chacun des partenaires listés en annexe 4,

## **AUTORISE**

le caractère forfaitaire de cette aide.

4 Partenariat avec les établissements-supports

### **ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire aux établissements-supports pour les 46èmes Olympiades des métiers suivant la répartition présentée en annexe 4,

# **AFFECTE**

le montant global de 203 295 €,

#### **APPROUVE**

la convention-type et ses annexes entre la Région des Pays de la Loire et les établissementssupports pour les 46èmes Olympiades des métiers, présentée en annexe 5,

### **AUTORISE**

la Présidente à signer cette convention avec chacun des établissements-supports, selon la répartition présentée en annexe 4,

### **AUTORISE**

le caractère forfaitaire de cette aide.

5 Participation régionale aux frais de transports, hébergement et restauration des candidats, jurés et personnes missionnées pour les 46èmes Olympiades des métiers

### **APPROUVE**

les modalités de la participation financière régionale aux frais de transports, hébergement et restauration des candidats, jurés et personnes missionnées pour les 46èmes Olympiades des métiers, présentées en annexe 6.

6 Aide au transport pour les établissements se rendant aux sélections régionales des 46èmes Olympiades des métiers

#### **ATTRIBUE**

une aide forfaitaire aux établissements scolaires se rendant aux sélections régionales des 46èmes Olympiades des métiers, selon le règlement d'intervention présenté en annexe 7,

#### **AFFFCTF**

une autorisation d'engagement globale d'un montant de 20 000 €,

#### **APPROUVE**

le règlement d'intervention présenté en annexe 7,

### **AUTORISE**

la dérogation de ce règlement à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017.

# II SALON, FORUMS, CONCOURS

1 Commission régionale organisatrice du concours "Un des Meilleurs Apprentis de France"

### **APPROUVE**

les termes de la convention de partenariat présentée en annexe 8,

### **ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire d'un montant de 24 000 €, pour le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »,

### **AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 24 000 €,

# **AUTORISE**

la Présidente à la signer,

### **AUTORISE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017.

# **III AUTRES AIDES**

1 Congrès de la Fédération des MFR de Vendée

### **ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de 2 500 € à la fédération départementale des MFR de Vendée,

### **AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 2 500 €,

### **AUTORISE**

le caractère forfaitaire de cette aide.

### IV ACTIONS DE VALORISATION

1 Orientation - promotions des métiers et des formations

### **AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 81 000 € pour la prise en charge des dépenses liées à la promotion des métiers et des formations.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

# **ADOPTÉ**

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

# REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs